



Agir pour construire

NN 10-2014 - Paris, le 18 septembre 2014

SOCIÉTARIAT DES SALARIÉS

Top des Parts !

En janvier 2000 nous incitions tous les salariés des Caisses d'épargne à « prendre parti », en devenant certes sociétaires mais également électeurs de leurs représentants dans les COS. Mus par d'autres intérêts, les employeurs encouragèrent les salariés à s'engager massivement dans cette voie, sans lésiner sur les moyens : ristourne sur le prix d'achat, abondement de l'entreprise, délai de paiement, le tout présenté dans une plaquette rutilante intitulée « Prenez parts ». Ce fut un vrai succès, plus de 95% des salariés franchirent le pas. Quinze ans plus tard, que reste-t-il de cet engouement ? Alors qu'ils vont être appelés à renouveler leurs représentants dans les COS, le nombre de salariés sociétaires a diminué comme peau de chagrin et continue à s'étioler ! Cette tendance peut-elle être inversée ? Nos réponses...

Ce processus d'achat bonifié, qui avait recueilli l'adhésion de plus de 95% des salariés, n'a pas été reconduit malgré nos demandes, alors que des générations nouvelles de salariés ont remplacé les départs en retraite. Dès que fut achevée la période d'indisponibilité, certains détenteurs ont choisi de transformer ces 100 parts (50 achetées + 50 offertes) en euros sonnants et trébuchants. D'autres ont ainsi traduit symboliquement la distance qu'ils mettent désormais avec une entreprise qu'ils ne reconnaissent plus... Les causes sont multiples et certaines sans doute discutables. Nous n'en traiterons pas aujourd'hui où seul le constat brutal s'impose : les écureuils sociétaires ne sont guère plus de 30%...

UNE ÉCHÉANCE ET DES YEUX BRAQUÉS SUR NOUS...

Début 2015, chaque Caisse d'épargne aura à renouveler son organe délibérant : le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS), composé de sociétaires répartis en trois collèges :

- Personnes physiques, issues de Stés. Locales d'Épargne
- Collectivités locales et territoriales
- Salariés

Assurément, les Caisses d'épargne saisiront l'occasion de ce renouvellement pour communiquer largement auprès du public, louant le système coopératif et le sociétariat, ce que d'autres établissements mutualistes concurrents font tout au long de l'année.

Les médias relayeront l'événement mais ne se cantonneront pas au message affiché. Ils finiront par s'étonner du peu d'appétence des écureuils à détenir eux-mêmes

Si une mesure d'urgence, tel qu'un accord à durée déterminée, peut venir inverser la tendance, elle ne vaut pas pour le long terme. Pour l'avenir, nous préconisons donc d'inscrire le sociétariat des salariés de Caisses d'épargne dans une démarche pérenne, relevant d'un choix individuel, renouvelable tout au long de la carrière et associé à un outil familier permettant de l'exercer aisément. Mais de cela, nous reparlerons...

des parts sociales qu'ils vendent pourtant à tour de bras en vantant les qualités du produit (et nous savons que les objectifs fixés sont ambitieux).

RESPECT DU MODÈLE COOPÉRATIF

Les salariés qui détiendront des parts sociales au 31/12/14 éliront donc leurs représentants sociétaires.

Comme la plupart des organisations syndicales, nous sommes attachés au système coopératif et, même si sa déclinaison dans notre Groupe est largement perfectible (c'est un doux euphémisme que d'écrire cela), nous ne souhaitons pas qu'il y soit ridiculisé. Or, le faible taux de sociétaires parmi les salariés est un mauvais signe envoyé au public, ce que les médias ne manqueront pas de brocarder.

RENDEZ-VOUS À LA TABLE DE NÉGOCIATION !

En conséquence, nous invitons les dirigeants de chaque Caisse d'épargne et leurs partenaires sociaux à ouvrir sans délai la négociation d'un accord d'entreprise accompagnant les salariés qui souhaiteraient acquérir des parts sociales avant le 15/12/2014 (il est prudent de disposer d'un délai pour constater la détention au 31/12). Il existe à notre connaissance une initiative aboutie de cette nature à la Caisse d'épargne Auvergne et Limousin. C'était bien là le minimum à attendre d'une entreprise dont le président de COS préside également la Fédération Nationale des Caisses d'épargne (FNCE), qui a notamment en charge... l'animation du sociétariat.

Mais rien n'émerge encore ailleurs, alors qu'il n'y a plus de temps à perdre !

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa

Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO, François-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC